



Serigny, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême

Château du tertre et son parc



Situation

Dans le Parc Naturel Régional du Perche, la commune de Serigny se situe à l'est de Bellême dont elle est limitrophe. Le château du Tertre se trouve à 2 km au nord-ouest de Bellême.



Le château vu de la terrasse du bassin

DREA/P. Galineau

Typologie

Parc

Communes concernées

Serigny, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême

Surface

11 ha

Date de classement

Arrêté du 26 juin 1967

Histoire

C'est probablement vers 1630 que François Bry de la Clergerie, avocat au parlement de Paris, fait construire un manoir sur une colline entre la forêt et la ville de Bellême. Sans doute simple rendez-vous de chasse, le bâtiment de style Louis XIII, en briques et chaînages de pierre, est flanqué de deux pavillons, côté cour, et de deux tourelles en poivrière, côté jardin. Des communs viennent compléter l'ensemble en 1678. Vers le sud-ouest, une grande terrasse aménagée en parterres domine le vaste domaine agricole. A la fin du XVIII^e siècle, le comte Abrial, ministre de la justice de Napoléon 1^{er}, entre en possession du domaine. Il prolonge le logis de deux ailes symétriques pour en faire un petit château. Le parc est aménagé selon les goûts de l'époque et, dit-on, d'inspi-

ration maçonnique. Devant le château, les terrasses ménagent des perspectives sur le paysage alentour. Au nord, le « Musoir » regarde vers la forêt et la ferme de la Clergerie. Plus bas, « le Pavillon du Philosophe », petit temple classique, offre une halte contemplative près du parc boisé. A l'angle nord-ouest, « La Tourelle » domine les prairies qui s'étendent jusqu'aux hauteurs de Bellême. Toute la partie sud du parc est boisée de feuillus, des allées rayonnent à partir d'un rond-point vers le saut du loup, la rivière sèche, le bois sacré et un étang alimenté par la source des Peignées. Au XIX^e siècle, le domaine est, à la fois, une résidence agréable et une petite exploitation agricole. Les 9 hectares du parc sont clos de murs et des allées bordées de tilleuls et de

marronniers convergent vers l'entrée du château. En 1924, l'écrivain Roger Martin du Gard s'installe au château qu'il achète à ses beaux-parents. Il y effectue, en 1925 et 1926, d'importants travaux et parachève l'embellissement du parc créé par le comte Abrial. Il ouvre des vues panoramiques sur Bellême, marque les points sensibles du parc avec des statues (Diane, Flore, le sanglier) et plante une allée de 140 thuyas. Les travaux sont longuement médités et réalisés avec une grande passion pour créer un cadre propre à l'inspiration du grand écrivain qui y réalise une importante partie de son œuvre. Prix Nobel de littérature en 1937, Roger Martin du Gard reçoit au Tertre nombre d'amis écrivains et artistes ; Albert Camus, André Gide, Jean Cocteau, Louis Jovet, André Malraux, George Duhamel... Il y décède en 1958 laissant le domaine à sa fille Christiane qui accueille à son tour peintres et poètes. Le château du Tertre et son parc sont classés parmi les sites en juin 1967 tandis que le vallon qui forme les perspectives du château est inscrit parmi les sites à la même date (voir site 61055). Le 26 décembre 1999, la dernière grande tempête du siècle s'abat sur le domaine. Elle couche, dans un invraisemblable chaos, près de 300 arbres dont les thuyas plantés par Roger Martin du Gard.



Les grands hêtres et la terrasse du bassin

DREAL/P. Galineau



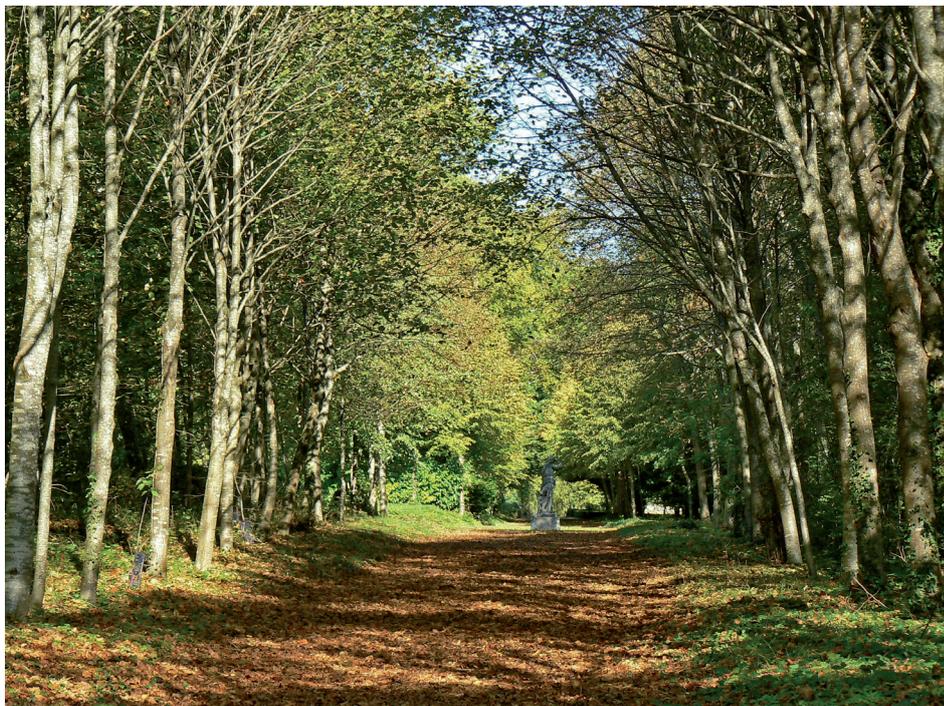
Le pavillon du Philosophe

DREAL/P. Galineau

Le site

Depuis la départementale 5, vers Bellême, un chemin creux, ombragé de haies sur talus, conduit au château. De vieux marronniers annoncent l'entrée du domaine. Deux pavillons encadrent la grille de la cour d'honneur où s'ouvre, le portail entre deux piliers de pierres. En face, l'ancienne allée d'honneur est encadrée de vieux tilleuls centenaires. La cour d'honneur précède, à sa gauche, la cour des communs avec sa charmante maison de gardien et le long bâtiment de « la Grande Castille » qui la ferme. Devant le château, la première terrasse étale ses grandes pelouses régulières longées par deux doubles alignements de tilleuls taillés en charmille. Tout au bout, à sa droite, le « Musoir » est décoré d'une Sapho, sculpture contemporaine de Marc Vellay. Ce petit belvédère offre une vue étendue et bucolique vers les champs, la ferme de la Clergerie et l'orée de la forêt de Bellême. À l'opposé, sur la gauche, une copie de la Flore des jardins de Marly orne une fontaine. En face, dans l'axe de la terrasse, quelques marches descendent vers le bassin tréflé dessiné par Roger Martin du Gard. De petits murets bas, ponctués de vases

en terre cuite, entourent la pelouse qui cerne le bassin où se dresse « la femme qui marchait sur l'eau » de Marc Vellay. De chaque côté de cette seconde terrasse, dénommée « le plat à barbe » en raison de sa forme, de vieux hêtres et érables élèvent leurs troncs lisses telle une colonnade antique. Ils encadrent une perspective vers le vallon entre Bellême et forêt. De la fontaine de Flore, un chemin conduit au « Philosophe ». Cette « fabrique », petit temple à colonnade dorique surmontant une grotte artificielle, symbolise la victoire des « Lumières » sur les âges obscurs. En bas, à l'angle du mur d'enceinte, « la Tourelle » est encadrée des énormes futs de deux hêtres vénérables. Le parc boisé s'étend vers le sud du parc. En longeant le mur d'enceinte, une halte près de la balustrade du « saut du loup » permet de contempler les champs cultivés qui ondulent jusqu'aux hauteurs de Bellême, couronnées de la silhouette de sa vieille église. En face, s'ouvre la Grande Transversale, large allée bordée d'érables et de tilleuls qui filtrent une douce lumière et laisse les rayons du soleil caresser la statue de Diane, installée en son centre, près d'un énorme chêne. Des allées rayonnantes s'échappent du rond-point de Diane pour relier toutes les parties du parc. Parallèle à la Grande Transversale, l'allée du Bréviaire est plantée de jeunes hêtres remplaçant les vieux tilleuls en candélabre, abattus par la tempête. Plus bas, au-delà d'un grand pré encore ponctué de quelques thuyas de l'écrivain et de pommiers, se trouve la fontaine d'Espagne qui s'écoule dans un



Allée vers le rond de Diane

DREAL/P. Galmeau



Anciens jardins potagers

DREAL/P. Galmeau

petit étang enfoui sous les arbres. C'est un lieu romantique et secret, baigné de la douce pénombre des pins sylvestres qui entourent le plan d'eau. Près d'un vieux saule pleureur qui se penche vers la surface, un banc incite le promeneur solitaire à une rêverie empreinte de quiétude dans le silence du bois. Le retour vers le château s'effectue à travers un sous-bois dense de jeunes hêtres encore accompagnés de quelques sujets plus anciens, plus nombreux auprès des bâtiments. Des jardins potagers en terrasse descendent devant le commun de « la Grande Castille ». Aujourd'hui en herbe, ils ont conservés leurs dispositions d'origine. Le plus bas est ourlé de buis taillés qui entourent un bassin central et quatre carrés fleuris de rosiers. Entretenu sans aucun maniérisme, le parc du château du Terre a effacé les traces de la terrible tempête. S'il n'a pas encore retrouvé toute son atmosphère d'antan, source d'inspiration de Roger Martin du Gard, il n'en offre pas moins, pour le promeneur solitaire une promenade où l'ombre et la lumière, le silence, les vues lointaines, les lieux secrets et intimistes font naître la rêverie et la méditation.

Devenir du site

Les protections du château (classé monument historique) et de son parc semblent mettre le domaine à l'abri de toute menace. Mais que seraient-ils devenus sans les efforts accomplis par la petite fille de l'écrivain pour entretenir et animer le domaine ? Après la tempête, il a fallu de longues années pour redonner au parc la cohérence qu'il avait perdu. Si la remise en état se poursuit encore, l'essentiel est cependant achevé. Ouvert au public en période estivale, le domaine accueille également, dans les anciens communs, des manifestations picturales, musicales et littéraires organisées par l'association des amis du Terre. La propriété est en fragile équilibre soutenu par la volonté des descendants du grand écrivain qui s'attachent à faire vivre l'œuvre de leur aïeul dans les paysages qu'il a créés.



Pavillon d'entrée et allée nord

DREAL/P. Gallineau

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).